

ASSEMBLÉE NATIONALE24 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1193

présenté par

Mme Blin, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Hetzel,
Mme Périgault, M. Ray, Mme Valentin et M. Viry

ARTICLE 8

I. – À l’alinéa 1, après le mot :

« création, »

insérer les mots :

« le maintien, ».

II. – En conséquence, au deuxième alinéa, après le mot

« consolider, »

insérer les mots :

« de maintenir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à accompagner les exploitations agricoles déjà existantes.